AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 17 novembre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

467, route 138 (lot 3 057 352)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser un projet de lotissement pour la subdivision du lot 3 057 352 en deux (2) lots distincts, dont la largeur serait de 13,02 m pour le lot projeté 2 à construire au lieu d'au moins 25 m, le tout tel qu'exigé à la grille des spécifications du *Règlement n° 2025-748 de zonage* et à l'article 45 du *Règlement n° 2025-749 de lotissement* pour la zone HR-301.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : https://vsad.ca/avis.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 30 octobre 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca